

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>8627 rue Marie-Anne-Gaboury (91e rue), suite 301 Edmonton AB T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : B-2101 PA	Page 1 de 1
	Catégorie : FONCTIONNEMENT INTERNE	
	Objet : DISTRIBUTION DES POLITIQUES	
	Référence(s) juridique(s) :	
	Autre(s) référence(s) :	
	Date d'émission : 18 mars 1996	
	Révision(s) : 21 mars 2001	

PROCÉDURES

1. Le(la) secrétaire-trésorier(ère) est responsable de tenir à jour le manuel officiel des politiques du Conseil scolaire :
 - 1.1 Le ou la secrétaire-trésorier(ère) est responsable de publier les politiques adoptées par le Conseil sur le site internet.
2. La direction générale et les conseillers(ères) doivent garder à jour leur propre manuel de politiques.
3. La direction d'école est responsable d'assurer :
 - 3.1 que les politiques du Conseil scolaire soient interprétées au personnel;
 - 3.2 que son manuel de politiques soit à jour;
 - 3.3 que son manuel de politiques soit facilement accessible au personnel.
4. Un employé du Conseil scolaire peut accéder aux politiques sur le site internet.
5. Les élèves et les électeurs(trices) du Conseil scolaire ont accès aux politiques et aux procédures. Cet accès est assuré par la consultation du site internet ou par la direction d'école et par le bureau de la direction générale pendant les heures ouvrables.